

Date : 28 août 2003

Endroit : 475, boulevard de l'Atrium, Charlesbourg – Salle Kébec

Rédigé par : Yolaine Labbé (GÉNIVAR)
 Maryse Hamel (MTQ)

Original signé par Maryse Hamel

Objet : Présentation du projet de réaménagement de la route 367 au Comité directeur

- But :
- Faire le point sur le projet et convenir du mode de fonctionnement avec les représentants de la nouvelle Ville de Québec, de la MRC La Jacques-Cartier et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
 - Présenter l'avancement de l'étude d'impact sur l'environnement
 - Recueillir les commentaires et répondre aux questions

Étaient
 présents :

M.	Luc Bergeron, directeur	Direction de Québec, MTQ
M.	Claude Stevens, chef du Service	Service des inventaires et du plan, MTQ
M.	Gabriel Laviolette, chef du CS	Centre de services des Québec, MTQ
Mme	Maryse Hamel, chargée de projet	Service des inventaires et du plan, MTQ
M.	Yves Julien, conception géométrique	Service des inventaires et du plan, MTQ
Mme	Louise Villeneuve	Service liaisons avec les partenaires et usagers MTQ
Mme	Yolaine Labbé	Groupe conseil GENIVAR
M.	Normand Chatigny, responsable des dossiers transport	Ville de Québec
M.	Marcel Corriveau, président Conseil	Ville de Québec, arrondissement 8, Laurentien
M.	Louis Beaupré, directeur	Ville de Québec, arrondissement 8, Laurentien
M.	Fernand Martin, directeur	Ville de Québec, Service de l'aménagement du territoire
M.	Marc Des Rivières, directeur	Ville de Québec, Division du transport
M.	Jacques Marcotte, maire	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
M.	Martin Careau, travaux publics	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
M.	Claude Langlois, aménagement	MRC de La Jacques-Cartier

Copie : Aux participants

M.	Francis Gauvin	Service des projets, MTQ
M.	Yvan Barrette, chef du CS	Centre de services de Cap-Santé
M.	Gabriel Laviolette, chef du CS	Centre de services de Cap-Santé
	Membres du comité technique	

NOTE : Si l'on croit que ce compte rendu est imprécis ou incomplet, prière d'en aviser le signataire qui effectuera les corrections qui s'imposent.
 V-410 (97-11) [(Word 2000)]*

Objet : Présentation du projet de réaménagement de la route 367 au Comité directeur

Détails	Action à prendre par délai
<p>1. Présentation des participants</p> <p>Luc Bergeron souhaite la bienvenue aux participant et les remercie de s'être déplacés pour cette rencontre. Il demande à chacun de se présenter en fonction de leur implication dans le projet de la route 367.</p> <p>2. But de la rencontre</p> <p>La réalisation de l'étude d'impact prévoit la consultation des partenaires concernés. De plus, en raison des nouvelles personnes nommées au Comité directeur de ce projet, le but de la rencontre est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire le point sur le projet avec les représentants de la nouvelle Ville de Québec, de la municipalité de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et de la MRC de La Jacques-Cartier. • Présenter l'état d'avancement de l'étude d'impact sur l'environnement réalisée par GENIVAR. • Convenir d'un mode de fonctionnement et de la participation de chacun (comités directeur, et technique) pour les prochaines étapes de préparation du projet. • Recueillir les commentaires et répondre aux questions. <p>3. Présentation du projet par Maryse Hamel et Yves Julien, MTQ</p> <p>Maryse Hamel et Yves Julien font la présentation du projet de contournement de la route 367 selon les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contexte et historique du projet; • Participation des partenaires municipaux et régionaux; • Étude d'opportunité; • Étude d'impact sur l'environnement; • Présentation du tracé retenu et des impacts appréhendés. 	<p>Voir la présentation Power Point pour plus de détails</p>

Objet : Présentation du projet de réaménagement de la route 367 au Comité directeur

Détails	Action à prendre par délai
<p>4. État d'avancement de l'étude d'impact et étapes à venir</p> <p>Maryse Hamel résume l'état d'avancement de l'Étude d'impact ainsi que les étapes à venir.</p> <p>5. Questions et commentaires des intervenants sur le projet</p> <p><u>Q-1 (J. Marcotte)</u> : Dans la description du milieu il serait important d'ajouter que la piste cyclable « Chemin de la Liseuse », longeant la rivière Jacques-Cartier entre Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Pont-Rouge, fait partie du réseau cyclable de la zone d'étude régionale du projet.</p> <p>De plus, la route du Grand-Capsa se trouve à l'intérieur des limites de la municipalité de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et non sur le territoire de la Ville de Québec.</p> <p><u>Q-2 (N. Chatigny)</u> : Des précisions sont demandées sur la notion de DJME</p> <p><u>R-2 (MTQ)</u> : Il s'agit du débit journalier moyen mesuré pour une journée d'été tandis que le DJMA est le débit journalier moyen annuel (DJMA). Les DJME élevés s'expliquent par la vocation de desserte de sites récréatifs de la route 367, dont la Station écotouristique Duchesnay et le Lac-Saint-Joseph.</p> <p><u>Q-3 (M. Des Rivières)</u> : Quels sont les DJMA de la route 367 ?</p> <p><u>R-3 (MTQ)</u> : Les représentants de la Division du transport de la Ville de Québec pourront retrouver les DJMA de l'année 2002 dans la version préliminaire de l'étude d'impact qui leur a été préalablement transmise.</p> <p><u>Q-4 (N. Chatigny)</u> : Une fois la voie de contournement construite, qu'advient-il des accès des différents lots ?</p> <p><u>R-4 (MTQ)</u> : Un des objectifs du projet de réaménagement est la gestion des corridors routiers. Des mesures particulières doivent donc être prises par le MTQ et par les partenaires afin d'assurer le maintien de la fonctionnalité du nouveau tronçon et de préserver la sécurité des usagers.</p> <p>Le MTQ indique que pour s'assurer de préserver l'intégrité des nouvelles voies de contournement une servitude de non-accès est</p>	<p>Voir la présentation Power Point pour plus de détails</p> <p>Yolaine Labbé (GENIVAR) Modification à apporter au rapport</p> <p>Y. Labbé (GENIVAR) Limites administratives à corriger</p> <p>Étude d'impact sur l'environnement, Rapport principal (version préliminaire, avril 2003 – Figure 3, page 14).</p>

Objet : Présentation du projet de réaménagement de la route 367 au Comité directeur

Détails	Action à prendre par délai
<p>appliquée de façon systématique lors de la construction. Dans le cas du contournement de la route 367, seuls les accès pour la desserte de terrain forestier ou agricole seront maintenus.</p> <p>Pour les maisons situées dans le secteur sud, le projet nécessitera un réaménagement sécuritaire des accès et une restructuration des lots. Le cul-de-sac aménagé au début du contournement sera conçu de manière à desservir le maximum de résidences en limitant les impacts sur le milieu humain. Certaines maisons seront toutefois raccordées directement à la route actuelle.</p> <p>Enfin, pour des raisons de sécurité, le MTQ a entrepris des démarches auprès de certains propriétaires localisés au sud de l'intersection de la route du Grand-Capsa pour imposer des servitudes de nonaccès et limiter ainsi la construction de nouveaux bâtiments.</p> <p>Le MTQ rappelle que la collaboration des municipalités est essentielle pour limiter le développement aux abords des routes du réseau supérieur (contrôle des usages et mesures réglementaires de lotissement : frontage et marge de recul, etc.). Les autorisations municipales de permis de lotissement et de construction devraient être liées à la délivrance du permis d'accès du MTQ.</p> <p><u>Q-5 (N. Chatigny)</u> : Des précisions sont demandées sur le cheminement du dossier au BAPE.</p> <p><u>R-5 (MTQ)</u> : Une fois le rapport d'étude d'impact jugé recevable par le ministre de l'Environnement, celui-ci confie au BAPE le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours. Une séance d'information dirigée par les représentants du BAPE à laquelle participent le MTQ et le ministère de l'Environnement est tenue. Cette séance permet aux citoyens de s'informer sur le projet.</p> <p>Durant la période de 45 jours, une demande d'audience publique peut être faite. Le cas échéant, une commission d'enquête et de consultation du BAPE est mandatée pour une période de 4 mois. Comme alternative aux audiences, un mandat de médiation, d'une durée de 2 mois peut être confié au BAPE.</p> <p><u>Q-6 (J. Marcotte)</u> : Quelles sont les interventions prévues dans le secteur 3 ? Qu'en est-il de la surlargeur prévue dans le secteur du Parc industriel sur le territoire de la municipalité de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ?</p>	

Objet : Présentation du projet de réaménagement de la route 367 au Comité directeur

Détails	Action à prendre par délai
<p><u>R-6 (MTQ)</u> : Dans l'étude d'opportunité, le MTQ a bien identifié deux endroits du secteur 3 où des interventions pourraient être réalisés. Le secteur du Golf et l'entrée du Parc Industriel. Il s'agit toutefois d'interventions ponctuelles non soumises au processus d'évaluation des impacts sur l'environnement conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement. La préparation ainsi que la programmation de ces projets est indépendante du projet de contournement de la route 367.</p> <p><u>Q-7 (J. Marcotte)</u> : Est-ce que la problématique d'inondation du secteur de la route 367 à l'intersection du Grand-Capsa a été étudiée ?</p> <p><u>R-7 (MTQ)</u> : Actuellement, ce secteur de la route 367 comporte des fossés peu profonds et un système de drainage déficient. Le réaménagement de l'intersection permettra de corriger cette problématique.</p> <p><u>Q-8 (N. Chatigny)</u> : Une fois la voie de contournement réalisée, quel statu aura l'ancienne route ? Y a-t-il des possibilités de subventions gouvernementales pour son entretien ?</p> <p><u>R-8 (MTQ)</u> : Cette section de la route 367 (de la voie ferrée à l'intersection du Grand-Capsa) sera rétrocédée pour devenir une route à juridiction municipale caractérisée principalement par la circulation locale. La municipalité devra donc en assurer l'entretien.</p> <p><u>Q-9 (L. Beaupré)</u> : Comme la nécessité de reconstruction de la route a été identifiée, est-ce que le MTQ entend retourner la section de route en bon état à la municipalité ? Quelle est l'évaluation de l'infrastructure actuelle ? Est-ce qu'il existe un système d'évaluation de l'état de la route ?</p> <p><u>R-9 (MTQ)</u> : Le débit de circulation sur les sections de route 367 transférés à la municipalité sera considérablement diminué. La vitesse pourrait donc être réduite à 50 km/h. La problématique initiale de circulation et de sécurité justifiant le réaménagement ne s'appliquera donc plus. Luc Bergeron indique qu'il ne connaît pas de système d'évaluation systématique de l'état de l'infrastructure transférée aux municipalités. Il est toutefois d'accord pour discuter de cet aspect avec les représentants municipaux à une étape ultérieure de la préparation du projet.</p> <p><u>Q-10 (F. Martin)</u> : Qui est le précurseur du projet ?</p> <p><u>R-10 (M. Corriveau)</u> : L'ancienne municipalité de Saint-Augustin-de-</p>	

Objet : Présentation du projet de réaménagement de la route 367 au Comité directeur

Détails	Action à prendre par délai
<p>Desmeures a fait pression auprès du gouvernement et transmis des résolutions pour demander au MTQ d'agir.</p> <p><u>Q-11 (L. Beaupré)</u> : Est-ce que le secteur 3 qui débute à la route du Grand-Capsa sera également rétrocédé ?</p> <p><u>R-11 (MTQ)</u> : Seule la portion de la route 367 entre la voie ferrée et la route du Grand-Capsa sera rétrocédée à la municipalité. Le reste de la route 367 dans Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier qui a une vocation de transit demeure sous la juridiction du MTQ.</p> <p><u>Q-12 (M. Corriveau)</u> : Du fait que les accotements de la route 367 sont pavés jusqu'à l'intersection du chemin Notre-Dame, une fois la voie de contournement réalisée, qu'advient-il de l'usage de la route par les cyclistes ?</p> <p><u>R-12 (MTQ)</u> : Bien qu'il n'y ait aucun aménagement de prévu pour les cyclistes sur le nouveau corridor de la route 367, le pavage de la moitié des accotements permettra aux cyclistes d'y circuler. Par ailleurs, en raison des débits moindres sur l'ancienne route, les cyclistes pourront y circuler de façon plus sécuritaire. Le MTQ n'entend pas paver les accotements de la route rétrocédée.</p> <p><u>Q-13 (L. Beaupré)</u> : Est-ce que le projet créera des lots résiduels sur le territoire à l'étude et qu'est-il envisagé pour les résidences se retrouvant à l'intérieur de l'emprise projetée ou touchées par le tracé retenu ?</p> <p><u>R-13 (MTQ)</u> : Selon l'état d'avancement de l'étude d'impact, il n'y aurait pas actuellement de lots résiduels qui seraient créés par la construction de la nouvelle voie de circulation. L'acquisition de bandes de terres agricoles et forestières et de certaines résidences serait toutefois nécessaire. Dans ce cas, le MTQ appliquera le cheminement habituel du processus d'expropriation, soit la rencontre préalable de chaque propriétaire pour une entente de gré à gré et, si le propriétaire n'est pas satisfait de l'offre présentée, ce dernier peut avoir recours aux dispositifs de la Loi sur l'expropriation.</p> <p>6. Éléments à préciser pour la suite</p> <ul style="list-style-type: none"> • Implication des partenaires <p>Le MTQ veut poursuivre la démarche de collaboration initiée à l'étape de l'étude d'opportunité pour la réalisation de l'étude d'impact. Les comités technique et directeur ont donc été récemment recréés pour</p>	

Objet : Présentation du projet de réaménagement de la route 367 au Comité directeur

Détails	Action à prendre par délai
<p>tenir compte de la nouvelle réalité municipale. Des échanges ont eu lieu avec les représentants de la Ville de Québec et une rencontre du comité technique s'est tenue le 17 juin dernier.</p> <p>Comme le projet de contournement touche peu le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, le MTQ s'interroge sur la participation d'un représentant au comité technique. Il voudrait connaître la position de la municipalité quant à sa participation à la réalisation de l'étude d'impact en cours. Mentionnons que le contournement de la route 367 qui s'étend sur une distance de 3,7 km entre la voie ferrée (4^e rang ouest) et la route du Grand-Capsa est presque entièrement localisé dans la ville de Québec (Arrondissement Laurentien/Saint-Augustin-de-Desmaures). À la fin du projet des travaux sont toutefois prévus sur environ 300 mètres sur le territoire de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.</p> <p>M. Marcotte veut s'assurer que les représentants de Saint-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pourront être consultés sur les aspects qui concernent leur municipalité. De plus, compte tenu de la vocation de transit de la route 367, il souligne l'importance de consulter les résidents de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier sur le projet.</p> <p>Les participants s'entendent sur le mode de fonctionnement proposé en comités technique et directeur. Il est entendu que la municipalité de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier sera informé sur l'évolution de l'étude d'impact et consulté sur les éléments qui concernent son territoire et ses résidents afin que cette dernière puisse juger de sa participation au comité technique.</p> <p>Le MTQ indique que les représentants du Comité technique seront consultés pour commenter le rapport d'étude d'impact et pour valider l'analyse préliminaire des impacts du projet de contournement de la route 367 qui doit être complété dans les prochaines semaines par GENIVAR.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre d'information publique <p>M. Beaupré mentionne que des citoyens ont appelé le bureau de l'arrondissement concernant le projet de réaménagement. Il demande quelle est notre stratégie de communication pour faire connaître le projet à la population.</p> <p>M. Bergeron souligne que le projet est connu depuis qu'un avis de projet a été transmis au MENV en janvier 2002, qu'il a été intégré au Plan de</p>	<p>M. Hamel (MTQ)</p> <p>Au besoin</p> <p>Comité technique</p> <p>Octobre 2003</p>

Objet : Présentation du projet de réaménagement de la route 367 au Comité directeur

Détails	Action à prendre par délai
<p>transport de la région de Portneuf. Des consultations sont planifiées pour compléter l'étude d'impact. À la suite du dépôt de l'étude, la procédure s'enclenche et les étapes d'information du public et de consultation sont prévues.</p> <p>La rencontre d'information et de consultation publique visant à compléter et valider l'analyse des impacts est prévue à l'automne 2003. La collaboration des partenaires municipaux et régionaux est demandée pour la planification et la préparation de cette rencontre.</p> <p>Il est convenu que le Conseil municipal de l'arrondissement Laurentien de la ville de Québec invitera le MTQ, à titre de promoteur du projet, pour la tenue de la rencontre d'information publique. Les citoyens de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier seront aussi conviés à cette séance.</p> <p>Les partenaires identifient M. Louis Beaupré pour la Ville de Québec et M. Martin Carreau pour la municipalité de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier comme personnes ressources pour la planification et l'organisation de cette rencontre.</p> <p>• Sondages géotechniques</p> <p>Le MTQ indique aux participants qu'un secteur de la zone d'étude, à l'intersection de la route du Grand-Capsa, pourrait présenter des contraintes techniques pour la réalisation de la variante retenue à l'étude d'impact. Il s'agit d'une zone couverte d'une couche de matière organique dont l'épaisseur est inconnue. Des sondages doivent être réalisés au cours des prochaines semaines pour valider cette information.</p> <p>Une épaisseur de plus de 3 m deviendrait une contrainte technique majeure et pourrait remettre en question le tracé retenu et par le fait même l'échéancier prévu pour la réalisation de l'étude d'impact. Par conséquent, il est nécessaire que ces relevés soient effectués avant la consultation publique.</p> <p>Lorsque les résultats des sondages seront connus, il est entendu que le MTQ doit informer les partenaires des implications sur la préparation de ce projet de réaménagement.</p> <p>7. Divers</p> <p>Les représentants de la Ville de Québec désirent obtenir une copie grand format du tracé retenu avec mosaïque tel que présenté lors de la réunion.</p>	<p>M. Hamel (MTQ) Octobre 2003</p> <p>L. Beaupré (VQ), M. Careau (VSC) Octobre 2003</p> <p>M. Hamel (MTQ) Dès que disponible</p> <p>M. Hamel. (MTQ) / Plan transmis à L. Beaupré (03.09.08)</p>